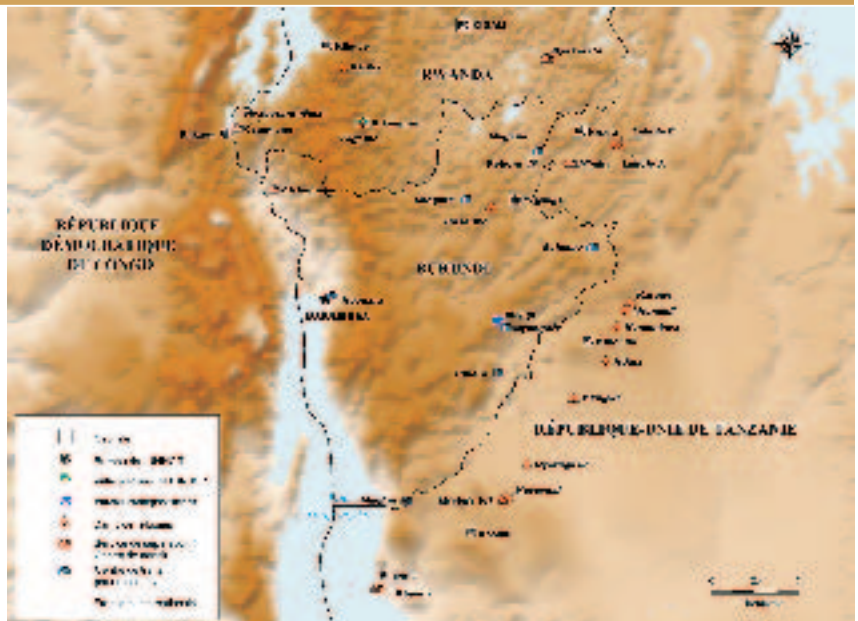


Objectifs principaux

- Veiller à ce que le rapatriement des réfugiés burundais se déroule dans la sécurité et dans la dignité.
- Faciliter la réinsertion des rapatriés dans leurs communautés d'origine.
- Continuer à prodiguer une protection et une assistance essentielle aux réfugiés congolais, jusqu'à ce que leur rapatriement soit envisageable.
- Aider les réfugiés rwandais restants à regagner leur pays s'ils le souhaitent.
- Aider le Gouvernement à se doter d'une législation sur l'asile et à renforcer les structures nationales chargées des questions de réfugiés et de rapatriés.
- Promouvoir une coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil.



Contexte

Faits nouveaux

Les négociations sur l'arrêt des hostilités au Burundi se poursuivent avec un certain succès. Les accords de cessez-le-feu conclus par le Gouvernement provisoire, le Front national de libération (FNL) et le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) à la fin de l'année 2002 n'ont pas été intégralement appliqués, pour l'heure. Il semblerait néanmoins que le Gouvernement et la direction du CNDD-FDD (le plus important des deux mouvements) soient disposés à régler leurs différends de manière pacifique. À la mi-2003, un climat d'optimisme prudent régnait, les deux parties ayant consenti à faire des compromis durant les négociations, soigneusement appuyées par la communauté internationale et plus particulièrement par les pays voisins. L'on a donc pu espérer, à nouveau, que les contentieux en cours seraient réglés assez rapidement pour autoriser la tenue d'élections démocratiques avant la fin de l'année 2004, conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha (2000). Toutes les parties souhaitent parvenir promptement à un compromis, en raison de l'existence de cette date-butoir. Pour l'heure, le CNDD-FDD n'a pas signé l'Accord d'Arusha. Si le nombre d'affrontements armés entre les troupes rebelles et l'armée gouvernementale a diminué, en raison des négociations en cours, l'on assiste à une recrudescence du banditisme et de la délinquance dans l'ensemble du pays. Ce phénomène est imputable au déclin de l'activité économique, associé à un chô-

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2004	Déc. 2004
Réfugiés rapatriés	100 000	200 000
PDI	100 000	100 000
RDC (réfugiés)	35 000	32 000
PDI de retour	25 000	50 000
Demandeurs d'asile	7 700	4 700
Autres réfugiés	100	0
Total	268 200	386 700

Total des besoins : 6 720 331 dollars E.-U.

mage massif. De plus, quelque 300 000 personnes seraient, selon les estimations, déplacées à l'intérieur du territoire. La situation critique qui en résulte, sur le plan humanitaire, est aggravée par les problèmes d'accès : les organisations de secours ont les plus grandes difficultés à se rendre dans une bonne partie des secteurs touchés.

La démobilisation des combattants du CNDD-FDD a débuté, 193 miliciens étant inscrits dans le premier des quatre centres de cantonnement. Le processus a toutefois pris du retard par rapport au calendrier, du fait de l'absence d'accord de paix définitif entre les deux camps. De surcroît, le déploiement de la Mission de l'Union africaine au Burundi (MIAB), mandatée entre autres choses pour contrôler le processus de démobilisation, a été retardé par des contraintes logistiques et financières.

En dépit des troubles qui subsistent dans de nombreuses régions, les Burundais réfugiés en Tanzanie continuent à rentrer en se dirigeant vers les provinces du nord et du centre. Entre le mois de janvier et la mi-septembre 2003, près de 60 000 réfugiés ont regagné le pays, les deux tiers rentrant par leurs propres moyens et le tiers restant profitant des facilités de

transport mises à disposition par l'UNHCR. Un accord tripartite a été conclu avec les Gouvernements du Burundi et de la Tanzanie à la fin du mois d'août 2003 ; à cette occasion, le Haut Commissariat a recommandé que les conditions de sécurité soient évaluées dans les quatre provinces situées au sud-est, à proximité de la frontière tanzanienne. Par le passé, l'Organisation s'est abstenue de faciliter les rapatriements en direction de certaines provinces situées le long de cette frontière ; néanmoins, une évaluation positive des conditions de sécurité lui permettrait d'aider activement les réfugiés qui souhaitent regagner ces secteurs. Si le CNDD-FDD et le Gouvernement signaient un accord de paix, le mouvement de rapatriement gagnerait certainement en ampleur.

L'UNHCR continue d'offrir une protection et une assistance aux Congolais réfugiés au Burundi. Du fait de l'intensification des activités des rebelles dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo, l'on dénombre à présent environ 35 000 réfugiés originaires de RDC sur le territoire burundais. Ces réfugiés vivent dans un camp situé dans la province de Muyinga, dans un centre de transit de la province de Cibitoke, à proximité de la frontière congolaise, et à Bujumbura.

Contraintes

L'insécurité qui sévit dans de nombreuses provinces du fait de l'absence d'accord de paix entrave les activités humanitaires de l'UNHCR, ainsi que celles des autres organisations de secours et de développement. Il est extrêmement difficile de faire des pronostics sur l'évolution des conditions de sécurité ; ainsi, les analyses qui en sont faites sont différentes et souvent contradictoires, ce qui contrarie les tentatives pour mettre en œuvre une stratégie cohérente en faveur des rapatriés et pour prodiguer une assistance adéquate aux réfugiés. Les missions d'évaluation interorganisations menées dans les zones frontalières et les réunions transfrontalières avec les autorités tanzaniennes devraient permettre de remédier à ce problème. Les troubles qui persistent dans les provinces orientales de la RDC s'opposent également au rapatriement massif des réfugiés congolais. L'exiguïté des ressources financières a contrarié les tentatives d'assistance en faveur de ces groupes.

Stratégie

Protection et solutions

Le rapatriement constitue toujours la solution privilégiée pour les réfugiés congolais. Il en va de même pour le petit nombre de réfugiés rwandais demeurant au Rwanda, bien que l'Organisation envisage de réinstaller certains d'entre eux dans des pays tiers. Conformément aux politiques prioritaires du Haut Commissaire à l'égard des femmes, l'Organisation poursuivra ses efforts pour remédier aux cas présumés de violence sexiste chez les réfugiés et pour garantir la sécurité et la dignité de la population, en particulier dans les camps et dans les centres de transit. La présence de bandits armés dans les régions de retour est l'une des difficultés, et non des moindres, auxquelles doivent faire face les rapatriés, exposés

à leurs agissements. Les tâches de l'Organisation consisteront, entre autres, à assurer le suivi des conditions de sécurité et des conditions de vie des rapatriés et à prôner, comme elle le fait actuellement, la nécessité d'assurer la sécurité dans les zones de retour auprès du Gouvernement et d'autres acteurs. Le Haut Commissariat débattira plus avant de ces questions avec les Gouvernements burundais et tanzanien, ainsi qu'avec ses partenaires opérationnels dans les zones de retour. L'UNHCR, le Gouvernement et différentes organisations s'emploient également à sensibiliser les rapatriés aux dangers des mines dans les zones frontalières.

L'Organisation entretient des rapports de collaboration très étroits avec le ministère de l'Intérieur, qui a la responsabilité générale des réfugiés présents sur le sol burundais. Une coopération, relative à l'élaboration d'une législation exhaustive sur l'asile, est en cours.

Assistance

La politique de l'UNHCR consiste à fournir un appui aux rapatriés individuels et à leurs familles, afin de favoriser leur autosuffisance. À cet effet, il faut en premier lieu garantir leur accès aux services publics élémentaires. Bien souvent, il est impossible d'atteindre cet objectif sans s'attaquer à une série de problèmes touchant l'ensemble de la communauté et concernant, par exemple, l'approvisionnement en eau potable, les soins médicaux, les routes, les écoles et les infrastructures indispensables. Cette démarche vise à accroître la capacité d'absorption des communautés qui accueillent les rapatriés.

La stratégie de l'Organisation au Burundi en 2004 sera déterminée par la stratégie globale dite des « 4 R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction). Les programmes prévoient la réhabilitation des infrastructures publiques, la reconstruction des maisons des rapatriés lorsqu'elles ont été détruites, différentes activités de réinsertion socioéconomique et, si nécessaire, des activités de réconciliation destinées à favoriser une coexistence harmonieuse entre les rapatriés et les populations locales. L'action de l'UNHCR s'adressera en priorité aux rapatriés les plus vulnérables et à leurs familles. Avant d'éviter toute friction entre les rapatriés et les communautés qui les accueillent, l'Organisation orientera également son assistance vers les membres vulnérables de ces communautés. Les activités de réhabilitation prendront le plus souvent la forme de projets à impact rapide, menés en coordination avec les organisations de développement. L'UNHCR contribuera à la sauvegarde de l'environnement.

Tous les réfugiés peuvent bénéficier de soins de santé, que ce soit dans les dispensaires ouverts par l'UNHCR à Bujumbura, au centre de transit et dans les camps, ou au sein des structures de santé nationales, dotées de mécanismes de transfert précis pour les soins médicaux spécialisés. Les enfants séparés et non accompagnés, les femmes enceintes, les malades et les handicapés, ainsi que les réfugiés âgés, bénéficieront d'un suivi et de soins particuliers. La santé génésique, les dispensaires spécialisés dans les MST et la prévention du VIH/SIDA seront renforcés, dans la limite des moyens financiers. En collaboration avec les autorités locales et ses partenaires d'exécution,

l'UNHCR recherchera également des familles d'accueil appropriées pour y placer les réfugiés mineurs non accompagnés.

En 2004, l'Organisation et ses partenaires s'attacheront à améliorer le taux de réussite des élèves inscrits dans les établissements publics et dans les écoles du camp de Muyinga. L'UNHCR continuera de proposer des stages de formation professionnelle et des possibilités d'instruction primaire aux adolescents et aux femmes réfugiées. Le Haut Commissariat encouragera les femmes à assumer des postes de direction dans les camps et à participer plus activement aux distributions de vivres et à l'aménagement des sites.

Effet escompté

En 2004, l'UNHCR entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les zones de retour et réduire autant que faire se peut l'exposition des réfugiés aux risques graves qui résultent de la poursuite des combats. À cet effet, l'Organisation évaluera soigneusement la situation dans les zones de retour et facilitera le rapatriement dans ces zones si les conditions s'y prêtent. Elle mettra tout en œuvre pour que les réfugiés qui optent pour le rapatriement soient acceptés par leurs communautés d'origine. En prodiguant une assistance aux familles les plus vulnérables et en aidant à la reconstruction des infrastructures publiques, l'UNHCR renforcera également l'autonomie des rapatriés et des communautés qui les accueillent.

L'élimination de la violence liée à l'appartenance sexuelle, l'eau, les vivres, la santé, l'éducation et différents services essentiels figureront parmi les domaines d'intervention prioritaires de l'UNHCR.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2004, l'Organisation opérera à partir de Bujumbura, avec le concours d'un bureau extérieur situé à Muyinga et d'un bureau interorganisations géré par l'OCHA. Le programme sera exécuté par cinq expatriés et 35 collaborateurs nationaux bénéficiant de l'appui de six VNU et de deux conseillers techniques.

Coordination

Les activités de réintégration entreprises par les institutions de l'ONU au Burundi sont coordonnées par la Cellule interagences de coordination de la réinsertion, à laquelle l'UNHCR participe. L'OCHA se charge de rassembler et de diffuser des informations relatives aux questions humanitaires, tout en aidant à coordonner l'intervention interorganisations en faveur des victimes de violences dans les zones sensibles du pays. Le PAM fournit des vivres aux réfugiés et aux rapatriés, l'UNICEF appuie l'éducation des enfants réfugiés et le FNUAP distribue des préservatifs aux réfugiés hébergés dans les camps, ainsi qu'aux rapatriés à certains lieux de passage en frontière, afin d'aider à la prévention des MST et du VIH/SIDA.

Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer l'octroi de l'assistance humanitaire, en coordination avec le Gouvernement, différentes institutions des Nations Unies, les donateurs et les pays concernés, ainsi qu'avec les ONG et organisations internationales intervenant dans les zones de retour. Une telle coordination est indispensable si l'on veut que la réinsertion des rapatriés soit durable. D'autres partenariats, noués avec



Centre d'enregistrement ouvert à l'intention des réfugiés congolais (RDC) à Gatumba. UNHCR / M. Cavinato

le PAM, le Gouvernement et certaines ONG, sont régis par différents instruments, dont un Plan d'action commun (avec le PAM), un Accord tripartite (avec le Gouvernement) et des accords auxiliaires (avec le Gouvernement et les ONG). L'UNHCR poursuivra également son étroite collaboration avec le Gouvernement et différents acteurs afin de coordonner l'appui à la Commission nationale pour la réinsertion des sinistrés, organe institué par l'Accord d'Arusha et chargé de veiller à la réinsertion des combattants démobilisés, des réfugiés et des déplacés.

Le programme d'assistance de l'UNHCR est supervisé par le Comité de pilotage interorganisations, présidé par le Chef de délégation de l'Union européenne et par le ministère de la Réinsertion et de la Réinstallation des déplacés et des rapatriés. Le Comité examine les projets qui lui sont soumis par le Comité technique de suivi, coprésidé par le ministère et l'UNHCR.

L'UNHCR continuera de collaborer avec l'OHCHR pour les questions de droit humanitaire touchant plus particulièrement les réfugiés et les rapatriés. Au titre de cette collaboration, des actions de formation aux droits de l'homme seront menées et des efforts seront déployés pour intégrer le suivi des droits des réfugiés et des rapatriés aux fonctions régulièrement assurées par les structures nationales.

Le ministère de l'Intérieur et en particulier la Police de l'air, des frontières et des étrangers sont les principaux interlocuteurs de l'UNHCR au sein de l'administration. Le ministère et l'UNHCR ont institué un groupe technique, le Groupe technique de protection, qui se réunit chaque semaine pour passer en revue les questions relatives à la protection des réfugiés.

Bureaux

Bujumbura

Kobero

Muyinga

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'Action sociale et de la Promotion de la femme

Ministère de l'Intérieur et Police de l'air, des frontières et des étrangers

Ministère de la Justice et Garde des sceaux

Ministère de la Réinsertion et de la Réinstallation des rapatriés et des déplacés

ONG

African Humanitarian Aid

Alliance burundaise de coopération et de développement

Austrian Relief Programme

Centre de recherches pour l'inculturation et le développement

Centre pour l'autosuffisance et le développement intègre

Comité international de secours

International Law Group

La Ligue Iteka

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	763 231
Abris / autres infrastructures	618 964
Activités génératrices de revenus	214 552
Appui opérationnel (aux partenaires)	519 615
Assainissement	38 247
Assistance juridique	566 337
Besoins domestiques	100 094
Eau	57 775
Education	205 224
Production vivrière	18 657
Santé	750 348
Services communautaires	161 941
Sylviculture	79 291
Transport / logistique	1 055 449
Vivres	20 806
Total des opérations	5 170 531
Appui au programme	1 549 800
Total	6 720 331